

*Date de dépôt : 25 novembre 2010*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité du bureau de l'intégration des étrangers pour l'année 2009**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 6, alinéa 8, de la loi sur l'intégration des étrangers, du 28 juin 2001 (LIEtr – A 2 55), le délégué à l'intégration des étrangers a adressé son rapport au Conseil d'Etat pour l'année 2009.

Le Conseil d'Etat relève, d'une part, l'accomplissement d'actions concrètes menées auprès de personnes migrantes, d'autre part, il constate aussi l'importance du travail de sensibilisation effectué auprès de la population autochtone du canton de Genève et des partenaires de l'intégration et de la lutte contre le racisme.

De nombreux objectifs inclus dans le plan d'actions 2008-2009 ont été atteints par le bureau de l'intégration des étrangers<sup>1</sup>. La concrétisation de ce plan a permis de compléter de manière satisfaisante le dispositif genevois en matière d'intégration et de lutte contre le racisme tant au plan de l'efficacité de la gestion que de la qualité des services.

L'activité du bureau de l'intégration des étrangers s'est concrétisée notamment par :

- l'édition de 5 brochures;
- la distribution de 18 000 documents;
- le financement et le suivi de 32 projets de cours de français, de 11 projets de lutte contre le racisme, de 23 projets d'intégration;
- l'élaboration et la conclusion de 2 contrats de prestations;
- l'octroi de 3 décisions d'aides financières de fonctionnement;

---

<sup>1</sup> Il est à relever que durant l'année 2009, le site internet du bureau de l'intégration a suscité la consultation de 25 269 pages.

- l'organisation de la Semaine internationale d'actions contre le racisme;
- la mise en place d'un dispositif d'accueil pour les nouvelles personnes arrivant dans le canton de Genève.

En outre, le renforcement du lien avec les partenaires de l'intégration a été l'un des nombreux objectifs atteints durant l'année, tant sur le plan cantonal, avec les partenaires associatifs et institutionnels, que sur le plan fédéral, en particulier avec l'office fédéral des migrations (ODM).

Ainsi, en 2009, de nombreuses collaborations avec des acteurs politiques, institutionnels et associatifs ont été menées avec le bureau de l'intégration des étrangers. Le Conseil d'Etat rappelle que ces collaborations demeurent essentielles, afin de faire progresser l'intégration des étrangers et d'améliorer la lutte contre le racisme.

## **1. Le bureau de l'intégration des étrangers en quelques chiffres**

### ***1.1 Ressources humaines***

- 1 directeur à 100 %
- 4 coordinatrices/coordonateurs de projets auxiliaires pour un total de 310 % (rémunérés par la Confédération)
- 2 coordinatrices/coordonateurs de projet à 100 %
- 1 secrétaire à 50 %
- 1 chargé de mission à 100 %
- 1 avocate-stagiaire à 100% durant 6 mois, et un stagiaire à 100 % durant deux mois

### ***1.2 Financements à des partenaires externes***

#### *Contrats de prestations :*

1) Centre de Contact Suisse-Immigrés	300 000 F
2) Centre Camarada	290 000 F

#### *Décisions d'octroi :*

1) Association Tierra Incognita	30 000 F
2) Fédération Maison Kultura	65 000 F
3) Université Populaire Albanaise	110 000 F

### *Projets d'intégration :*

Fonds cantonal d'intégration - 23 projets subventionnés pour un montant total de 225 497 F

### *Projets de lutte contre le racisme :*

Fonds cantonal de lutte contre le racisme - 11 projets subventionnés pour un montant de 100 000 F

### *Cours de langue*

Fonds fédéral ODM Point fort 1 « Langue et formation » - 32 projets subventionnés pour un montant de 489 498 F

## **2. Accueil des nouveaux arrivants**

### ***2.1 Les séances d'information aux nouveaux arrivants***

En 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a mis en place, en collaboration avec l'Université Ouvrière de Genève (UOG), des séances d'information destinées aux nouvelles personnes arrivant sur le territoire cantonal.

Ces séances ont eu lieu en quatre langues (espagnol, français, anglais et portugais), durant deux périodes distinctes de l'année 2009, l'une durant les mois de mars et d'avril, puis l'autre durant les mois d'octobre et de novembre. Le but de ces séances était de transmettre de façon orale et didactique des informations :

- générales sur le canton de Genève et la Suisse, par exemple relatives au fonctionnement des institutions genevoises et fédérales;
- pratiques, telles que le système scolaire, le système de la santé, la formation, l'emploi, le logement et la culture;
- relatives à d'autres domaines, comme les us et coutumes, les mœurs et traditions.

Ces séances sont complémentaires à la distribution de la brochure « Bienvenue à Genève ».

Les nouvelles personnes arrivant à Genève sont invitées personnellement par courrier dans leur langue d'origine. En 2009, la fréquentation a varié entre 60 et 80 personnes par langue. L'évaluation des questionnaires a montré que

la plupart de personnes étaient très satisfaites ou satisfaites du déroulement et du contenu des soirées d'information<sup>2</sup>.

## **2.2 Brochure « Bienvenue à Genève »**

En éditant cette brochure – en collaboration avec de nombreux organismes tant associatifs qu'institutionnels – le bureau de l'intégration des étrangers a répondu à une forte demande d'informations pratiques. Cette dernière contient 112 pages d'informations sur des thématiques aussi diverses que la santé, les prestations sociales, le logement, le marché du travail, l'école, les enfants et la famille, l'intégration ou les loisirs.

La brochure (imprimée à 5 000 exemplaires), qui comprend également deux plans de Genève, a été organisée de manière à répondre au mieux aux besoins des nouvelles personnes arrivant à Genève à chaque étape de leur installation. On peut ainsi trouver des informations classées en 4 chapitres spécifiques comme suit :

- 1) arrivée à Genève - 1<sup>re</sup> semaine;
- 2) installation à Genève - 3 premiers mois;
- 3) vivre à Genève - 1<sup>re</sup> année et suivantes;
- 4) découvrir la Suisse - en tout temps<sup>3</sup>.

Cet outil est un complément aux séances d'information destinées aux nouvelles personnes arrivant à Genève.

## **3. Brochure « Femmes et emploi »**

Le bureau de l'intégration des étrangers, en partenariat avec l'association « Découvrir » et l'office de la formation professionnelle et continue (OFPC), a rédigé une brochure intitulée « Guide pratique pour les femmes migrantes en recherche d'emploi ». Comme son intitulé l'indique, cette brochure est destinée à accompagner les femmes migrantes dans leurs démarches de recherche d'emploi et à faciliter leur insertion professionnelle.

---

<sup>2</sup> Le concept et le contenu de ces séances sont par conséquent maintenus pour l'année 2010. Le bureau de l'intégration compte organiser des séances dans les langues suivantes : arabe, chinois, albanais et turc. Il planifie de les adapter le cas échéant selon les besoins des communautés.

<sup>3</sup> Une traduction résumée en huit langues de cette première version française est prévue pour 2010.

Cette brochure, dans sa première édition, contient des informations de base dans le domaine du travail. Le public cible visé est constitué de femmes migrantes qualifiées ou non qualifiées, arrivées récemment, ou résidant depuis plus longtemps à Genève. Cette publication devrait faciliter la recherche d'emploi à des femmes migrantes, en leur donnant des informations simples sur les institutions clés qui peuvent les aider, les orienter et les conseiller. Une des principales préoccupations du comité de rédaction a été de rendre accessible toute la palette d'informations existant à Genève pour permettre aux femmes concernées d'identifier rapidement et facilement les multiples possibilités offertes par le vaste réseau social genevois.

Afin de répondre de manière concrète aux besoins des femmes migrantes, cette brochure est articulée autour des différentes étapes qu'elles sont généralement amenées à franchir dans leur processus d'intégration : permis de séjour, cours de français, garde d'enfants, orientation professionnelle, formations, etc.

Une première édition de 3 000 exemplaires a été distribuée aux réseaux associatifs, aux institutions travaillant avec des femmes et des personnes migrantes ainsi qu'aux autorités communales et cantonales.

#### **4. Apprentissage de la langue française**

En 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a<sup>4</sup>:

- accompagné la mise en œuvre de 32 projets (dont un financé par des fonds cantonaux) de cours de langue ou permettant l'accès à l'apprentissage de la langue, proposés par 19 associations distinctes (visites de cours et activités, recherche conjointe de solutions en cas d'imprévu, etc.);
- attribué la somme de 489 498 F du fonds de l'ODM aux projets retenus.

Si les critères d'intégration des personnes migrantes sont souvent source de débat, il en est un qui semble faire l'unanimité : le fait de parler la langue vernaculaire – en l'occurrence, à Genève, le français – pour être autonome au quotidien. Savoir s'orienter, comprendre ou demander des informations, décrire son environnement, chercher et garder un emploi : toutes ces activités supposent d'avoir atteint un certain niveau de français.

---

<sup>4</sup> La liste complète des projets est disponible à l'adresse suivante:  
[www.ge.ch/integration/doc/subventions/federales/projets-francais-odm-2009.pdf](http://www.ge.ch/integration/doc/subventions/federales/projets-francais-odm-2009.pdf).

Chargé en 2008 d'élaborer, puis de proposer à l'ODM un « programme cadre » répondant aux critères fédéraux en matière d'apprentissage de la langue et d'encouragement à la formation, le bureau de l'intégration des étrangers a pu définir les axes prioritaires du canton. C'est dans ce cadre, sur la base des besoins prioritaires identifiés à Genève, que le bureau de l'intégration des étrangers a accompagné de nombreuses associations dans la mise en œuvre des projets réalisés en 2009.

Par ailleurs, un groupe de travail constitué en 2009 et réunissant différentes associations permet au bureau de l'intégration des étrangers d'avoir des informations importantes concernant l'évolution des besoins des personnes migrantes résidant à Genève. Ainsi, il s'assure de l'adéquation de son programme cadre par rapport à la réalité, toujours évolutive.

La réalité quotidienne est au centre des activités de formation que le bureau de l'intégration des étrangers soutient par l'intermédiaire de financements fédéraux (ODM) et cantonaux : offrir des cours accessibles et adaptés aux besoins des différents publics leur permettant tout à la fois d'apprendre la langue locale et de mieux comprendre leur environnement afin d'y évoluer de manière plus autonome (alphabétisation, socialisation, etc.).

Les projets financés par l'ODM et suivis par le bureau de l'intégration des étrangers en 2009 ont pour dénominateur commun de répondre au cadre fédéral et aux besoins identifiés à Genève en matière de langue et d'accès à la langue auprès des populations migrantes, souvent en situation précaire. Ces projets permettent d'apprendre le français selon des approches pédagogiques adaptées aux différents types de parcours et profils des personnes migrantes (analphabétisme, illettrisme ou faible scolarisation ou même absence de scolarisation). Ils donnent conjointement des outils et des informations pratiques quant à la vie quotidienne à Genève : réseau socio-médical disponible, la manière de s'orienter, de prendre les transports publics, de fixer un rendez-vous par téléphone, etc. Grâce aux financements accordés, les cours sont proposés à des tarifs abordables pour les personnes migrantes, ce qui ne serait pas le cas si ces dernières devaient payer le coût réel des formations suivies.

## **5. Brochure sur les cours de français**

Deux éditions successives de la brochure « Cours de français pour adultes migrant-e-s dans le canton de Genève » ont été produites en janvier et juillet 2009 avec un tirage global de 6 000 exemplaires.

Les informations contenues dans cette publication ont été organisées de manière à présenter une offre de cours à tarif abordable, selon l'implantation géographique et en fournissant un maximum d'informations sur les conditions de participation et les offres annexes (accueil des enfants par exemple). La première édition (2 500 exemplaires) ayant été épuisée très rapidement durant la première moitié de l'année, une deuxième édition actualisée (3 500 exemplaires) a été imprimée et distribuée à 80 % durant le deuxième semestre 2009.

## **6. Projets d'intégration cantonaux**

En 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a<sup>5</sup>:

- accompagné et financé la mise en œuvre de 23 projets d'intégration ;
- attribué la somme de 225 497 F du fonds intégration du canton de Genève.

Le bureau de l'intégration des étrangers gère un fonds de 250 000 F destiné à développer des projets en lien avec l'intégration au quotidien à Genève. En 2009, en plus de la gestion continue des projets déposés l'année précédente, le bureau de l'intégration des étrangers a reçu 97 demandes de conseils pour l'élaboration et le développement de nouvelles initiatives de la part d'associations, d'institutions et d'individus privés. La plupart de ces personnes et de ces associations ont été reçues directement par le bureau de l'intégration des étrangers.

Ces réunions permettent au bureau de l'intégration des étrangers d'effectuer avec l'association ou l'institution concernée l'état des lieux de ses activités en lien avec l'intégration, de ses compétences internes spécifiques, des besoins de la communauté ou du public cible et d'échanger sur d'éventuels problèmes dans les différents champs liés à l'intégration.

Cette analyse globale permet ensuite au bureau de l'intégration des étrangers, d'opérer une meilleure mise en réseau avec les autres institutions, de multiplier les occasions de les associer à des projets d'autres associations en fonction de leurs compétences, de cerner, en temps réel, les domaines prioritaires de développement de projets futurs et, bien entendu, de valoriser le travail du bureau comme centre de ressources et de compétences.

---

<sup>5</sup> La liste des projets est disponible à l'adresse suivante:

[www.ge.ch/integration/doc/subventions/cantonaux/projet-integration-finances.pdf](http://www.ge.ch/integration/doc/subventions/cantonaux/projet-integration-finances.pdf).

Le bureau de l'intégration des étrangers poursuit donc l'intensification de ce travail de terrain en lien avec le développement de projets, ce qui favorise grandement le réseautage et le partage en continu de compétences entre les membres des associations. Ces créations continues de synergies entre les diverses parties prenantes constituent une plus-value autant pour les personnes migrantes et les institutions, que pour le bureau de l'intégration des étrangers.

En 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a soutenu financièrement les projets finalisés émanant de 23 associations, pour un montant total de 225 497 F.

Ce montant a servi à financer notamment :

- des formations pour des femmes migrantes qualifiées, des médiateurs et médiatrices de voisinage et des multiplicateurs et multiplicatrices <sup>6</sup>;
- des journées de coaching et d'encadrement de jeunes en difficultés d'insertion, afin de leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles;
- des séances d'information pour faciliter la vie quotidienne à Genève;
- l'organisation d'activités créatives, d'ateliers de théâtre, de musique ou de cinéma; des journées de sensibilisation de la population genevoise consacrées à l'intégration et à la valorisation de la richesse culturelle de certaines communautés; exceptionnellement des cours de français.

Le bureau de l'intégration des étrangers, dans le souci d'atteindre, via ces projets, les publics migrants les plus vulnérables, fragilisés et/ou en difficultés d'insertion, a initié de nombreux et fructueux nouveaux contacts avec des acteurs de quartiers ou de communes concernés.

Ainsi, les projets développés en 2009 autant par les associations de personnes de nationalité ou d'origine étrangère que par des institutions genevoises ont concerné des communes et des quartiers très divers (populations étrangères de Vernier, Versoix, Meyrin, Plan-les-Ouates, Lancy, Ville de Genève, notamment les seniors, femmes isolées, enfants et jeunes hors cadre scolaire, parents).

De plus, en vue de futures collaborations à des projets en 2010, de nombreux contacts ont également été initiés notamment avec des personnes et des associations d'Afrique sub-saharienne, de Turquie, du Moyen-Orient et du Maghreb, du Kosovo, de communautés musulmanes et de pays d'Asie, de

---

<sup>6</sup> Multiplicateurs et multiplicatrices : personnes formées sur une thématique particulière qui transmettent les informations acquises aux membres de leur communauté.



Somalie, d'Erythrée, etc. Le but étant, bien entendu, l'année suivante, d'approfondir le travail de sensibilisation à leur intention, d'élargir ces collaborations et contacts, de même que d'octroyer à ces associations les outils pratiques nécessaires au développement de leurs initiatives.

## **7. Intégration sociale et professionnelle des personnes admises provisoirement et des réfugié-e-s statutaires (forfait d'intégration)**

En application de l'article 18 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers, du 24 octobre 2007 (OIE ; RS 142.205), la Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration unique par réfugié-e reconnu-e et par personne admise à titre provisoire.

Les situations concernées sont les suivantes :

- au sens de l'article 87, alinéa 1, lettre a de la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005 (LEtr – RS 142.20), les personnes admises provisoirement, titulaires d'un permis F;
- au sens de l'article 87, alinéa 1, lettre b, LEtr, les réfugié-e-s admis-e-s provisoirement, titulaires du permis F réfugié;
- au sens de l'article 88, alinéa 3, de la loi sur l'asile, du 26 juin 1998 (LAsi – RS 142.31), les réfugié-e-s titulaires d'une autorisation de séjour, titulaires du permis B réfugié.

Pour rappel, le canton de Genève avait mis en place en 2008 un dispositif destiné à gérer et à attribuer ce fonds d'intégration. L'option avait été prise d'accorder aux personnes concernées, via l'assistance sociale, une aide individuelle sous forme d'un « crédit » de 4 800 F permettant le financement de cours de français ou de formations professionnelles. La mise en pratique de ce dispositif a révélé que celui-ci comportait des lacunes, car il ne répondait pas suffisamment aux besoins du public cible, ni à ceux des institutions partenaires.

En concertation avec l'ODM et avec le département de la solidarité et de l'emploi (DSE), le dispositif a donc dû être modifié. En date du 18 novembre 2009, le Conseil d'Etat a arrêté les nouvelles lignes du système de gestion du fonds « forfait intégration », mettant en exergue notamment les points suivants :

- ces mesures doivent favoriser l'intégration sociale, linguistique et professionnelle du public concerné;

- le bureau de l'intégration des étrangers devient l'organe dépositaire du fonds et assure sa gestion opérationnelle et financière, sous le contrôle de la commission « Forfait intégration »<sup>7</sup> ;
- le dispositif permet de financer des mesures individuelles et, ce qui est nouveau, des mesures individuelles groupées et des projets d'intégration.

## **8. Campagne d'information pour l'insertion professionnelle des permis F (admission provisoire)**

Début février 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a lancé une campagne d'information concernant l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les titulaires de permis F (admission provisoire). Cette action a été jugée pertinente du fait que les changements inscrits dans la LEtr restent encore peu connus des principaux acteurs concernés (employeurs, professionnel-le-s et titulaires de permis F). Un dépliant à destination des employeurs a été conçu pour les informer sur les nouvelles dispositions concernant le permis F et les procédures d'engagement, sur le plan cantonal.

Plus de 3 000 dépliantes ont été distribués aux syndicats, aux organisations d'entraide, à l'office cantonal de la population (OCP) et à l'Hospice Général. Les informations au sujet de cette campagne ont également été relayées par la Fédération des Entreprises Romandes (FER) afin d'être communiquées à leurs membres. De plus, le bureau de l'intégration des étrangers a adressé un courrier incluant le dépliant informatif à l'ensemble des titulaires de permis F afin de leur expliquer les nouvelles dispositions de la loi, ainsi que d'autres informations liées à leur permis (la taxe spéciale, les jeunes et l'apprentissage, le forfait intégration, etc.). La campagne a été très favorablement accueillie par l'ensemble des protagonistes. Environ 350 entreprises ont ainsi demandé le dépliant à la FER. Les organismes travaillant avec les migrant-e-s, ainsi que les intéressé-e-s eux-mêmes ont également salué cette démarche.

## **9. Suivi des prestations et des états financiers des associations subventionnées**

Les prestations d'associations au bénéfice d'aides financières ont fait l'objet d'une évaluation par le bureau de l'intégration des étrangers selon les dispositions prévues dans les contrats de prestations.

---

<sup>7</sup> Le bureau de l'intégration des étrangers a prévu de commencer à mettre en place, début 2010, une nouvelle stratégie de fonctionnement du système, en collaboration avec des institutions partenaires, afin de pouvoir remplir le mandat qui lui a été confié par l'ODM.

Le résultat des évaluations est satisfaisant en ce qui concerne le rapport entre les engagements pris et les activités réalisées par les organismes subventionnés, même si la mise en place et l'application de ce dispositif a demandé un investissement considérable, en termes d'énergie et de temps de travail. Elle a aussi entraîné un surcroît de travail administratif au sein des associations subventionnées.

L'évaluation des activités de 2008, effectuée en 2009, a également permis de lever les zones d'ombre et d'adapter le dispositif à l'avantage de tous les partenaires concernés. Sur le plan de l'évaluation qualitative, le bureau de l'intégration des étrangers a développé une grille inspirée du dispositif Eduqua qui permet de mettre en place une stratégie d'amélioration qualitative sur les court, moyen et long termes à partir d'un premier diagnostic des points faibles et forts de chaque partenaire subventionné aux niveaux du fonctionnement et des prestations. L'objectif fixé pour 2009 a été l'affinage de cette grille et l'achèvement des diagnostics qui permettront de fixer, en 2010, une première série d'objectifs de développement qualitatif adaptés aux priorités et aux réalités de chaque organisme subventionné.

A l'initiative de la Ville de Genève engagée, comme le bureau de l'intégration des étrangers, dans le subventionnement de l'association Tierra Incognita, un projet de convention de subventionnement commun a été discuté au cours de l'automne 2009. La convention quadriennale prendra effet en 2010.

Ce type de convention permet à l'ensemble des bailleurs de fonds publics de coordonner leurs efforts, d'avoir une vision d'ensemble sur les spécificités et les complémentarités de l'aide, les critères d'attribution, les principes et les mécanismes d'évaluation, de reconduction et, le cas échéant, de résiliation des subventions accordées.

Relevons que le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a déjà cosigné ce type de conventions de subventionnement avec la Ville de Genève.

Par ailleurs, les états financiers 2008 des organismes bénéficiaires d'aides financières annuelles du bureau de l'intégration des étrangers ont été contrôlés pour la première fois selon la nouvelle procédure mise en place par le service de contrôle interne du département, en application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF – D 1 11), et des directives d'application du département des finances.

## **10. Communication, publications, site internet, présence du bureau de l'intégration des étrangers dans les médias**

### ***10.1 Publications***

Le bureau de l'intégration des étrangers a poursuivi en 2009 le développement de ses brochures d'information destinées au public migrant (cf. ci-dessus). La production de ces diverses publications a été l'occasion de :

- mettre en valeur l'activité des nombreux organismes associatifs et institutionnels qui proposent des prestations, en soulignant leur complémentarité;
- multiplier les collaborations avec les organismes concernés;
- réfléchir à un système d'information intégré qui réunisse dans un ensemble cohérent des outils complémentaires et des informations jusqu'ici dispersées.

### ***10.2 Consultations et permanences juridiques pour personnes migrantes***

Le bureau de l'intégration des étrangers a publié une première édition de la brochure « Consultations et permanences juridiques pour personnes migrantes dans le canton de Genève ». Elle a été imprimée à 2000 exemplaires et distribuée à 93 % dans le courant de l'année 2009.

### ***10.3 Site internet [www.ge.ch/integration](http://www.ge.ch/integration)***

Avec une hausse de 100 % des visites par rapport à 2008 sur [www.ge.ch/integration](http://www.ge.ch/integration), le bureau de l'intégration des étrangers a poursuivi avec succès le développement de son site internet dans un concept de « service à la personne ». En 2009, le site a été visité 8 184 fois et 25 269 pages ont été consultées.

Certains aspects de cette activité sont permanents et concernent d'une part, l'optimisation quotidienne de l'organisation des informations et de l'ergonomie du site ainsi que, d'autre part, le travail de suivi et de diffusion, via les actualités, de l'ensemble des initiatives, événements, formations, publications, projets et modifications législatives ayant un lien significatif avec les thématiques de la migration et de l'intégration.

D'autres aspects concernent la mise à disposition d'outils. En 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a conçu, avec l'aide des géomaticiens du département du territoire, une carte dynamique du canton de Genève

fonctionnant sur le site internet du service et qui répertorie 140 adresses utiles pour les personnes migrantes nouvellement arrivées, concernant les principales administrations, les services d'aide sociale, les associations et organismes d'aide aux migrant-e-s, les associations d'aide aux femmes, les institutions de santé, les centres de loisirs et maisons de quartier ainsi que les marchés de fruits et de légumes, entre autres.

Cette carte dynamique peut être enrichie et mise à jour très facilement. Pour les utilisateurs de l'Internet, elle remplace l'usage des cartes traditionnelles et permet de localiser rapidement, sur le territoire du canton, les institutions, associations et lieux répertoriés et de les visualiser par rapport à leur domicile. Elle devrait être d'une grande utilité pour les personnes récemment établies à Genève, voire pour des résident-e-s de plus longue date.

La progression des statistiques de fréquentation du site internet du bureau de l'intégration des étrangers permet d'en déduire un accroissement de l'attractivité et de la dynamique de cet outil d'information et conforte également le bien-fondé des efforts consentis par le bureau de l'intégration des étrangers dans ce domaine, ce d'autant plus qu'entre le site internet, les publications et les diverses activités du service, les synergies sont nombreuses et permanentes.

#### ***10.4 Actions et événements organisés par le bureau de l'intégration des étrangers relatés dans les médias***

Plusieurs actions et événements organisés par le bureau de l'intégration des étrangers ont été relayés par les médias. Relevons notamment :

- en janvier 2009, la conférence de presse sur le lancement de la brochure « Bienvenue à Genève »;
- en mars 2009, la Semaine internationale d'actions contre le racisme.

Les articles mentionnant ces événements peuvent être consultés sur le site du bureau de l'intégration à l'adresse suivante : [www.ge.ch/integration/presse](http://www.ge.ch/integration/presse).

### **11. Prévention et lutte contre le racisme et les discriminations**

La prévention et la lutte contre le racisme et les discriminations sont des préoccupations majeures de l'Etat. L'année 2009 a été particulièrement importante pour le bureau de l'intégration des étrangers, puisqu'elle a été ponctuée, en plus des projets financés habituellement, par deux événements majeurs : la Semaine internationale d'actions contre le racisme du 16 au 21 mars et une journée portes ouvertes des lieux de culte musulmans à Genève. Deux événements ont également eu lieu durant le mois d'octobre :

une exposition et une table ronde sur le thème des religions. Par ailleurs, le sujet du racisme a également fait l'objet de plusieurs rapports du bureau de l'intégration des étrangers durant la même année.

Une des tâches du bureau de l'intégration des étrangers en 2009 a consisté à coordonner l'organisation à Genève de la Semaine internationale d'actions contre le racisme, qui a lieu dans différentes villes suisses et européennes. Le bureau de l'intégration des étrangers a en effet consacré du temps à conseiller, orienter et financer des associations et institutions désireuses de développer des projets dans ce cadre.

Il a également centralisé les informations sur les activités proposées et a prévenu la population par le biais d'une campagne d'affichage, d'informations publiées dans la presse et d'une plateforme internet. Les associations et institutions œuvrant au quotidien pour promouvoir l'intégration des personnes migrantes et le respect des différences se sont ainsi très largement impliquées dans le programme de cette semaine et ont proposé une trentaine de projets et d'actions d'information, de réflexion, de communication et de sensibilisation sur la thématique du racisme, mais également sur celles de l'intégration et de la promotion de la diversité.

### ***11.1 Journées portes ouvertes dans les lieux de culte musulmans***

Le 7 novembre, dans le cadre de la semaine interreligieuse, le bureau de l'intégration des étrangers a apporté une assistance technique et logistique à l'Union des organisations musulmanes de Genève (UOMG) pour l'organisation d'une journée portes ouvertes intitulée « A la découverte de l'islam à Genève », destinée à tous les publics. Neuf associations et fondations musulmanes ont ainsi ouvert leurs portes, pour une découverte des lieux de vie, de rencontre avec leurs membres et de partage de leurs activités. Cette journée a remporté un véritable succès, puisque, par exemple, plus de 500 personnes ont visité la grande Mosquée de Genève.

### ***11.2 Exposition « Coupole-Temple-Minaret »***

Du 7 au 23 octobre 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a fait venir à Genève l'exposition « Coupole - Temple - Minaret » élaborée et mise sur pied par l'Université de Lucerne pour une présentation de 15 jours dans des lieux publics, soit dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, à l'Espace Fusterie et dans le grand hall d'Uni Mail. Résultat d'un projet conjoint de l'Association Présences et du Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne, cette exposition proposait un tour d'horizon des lieux de culte ou de prière des religions immigrées, construits en Suisse après 1945. Pour chacun

des 16 édifices religieux représentés, des images, des informations sur la situation, l'histoire et ses protagonistes, les populations concernées et les données techniques des bâtiments étaient proposées.

### ***11.3 Table ronde « Religions, Cultures et Intégration »***

Le 8 octobre 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a organisé une table ronde intitulée « Religions, Cultures et Intégration » afin d'aborder avec des représentant-e-s de diverses religions et un chercheur universitaire la question du lien entre les diverses religions et cultures présentes à Genève et l'obligation pour le canton d'intégrer les populations étrangères vivant sur le sol genevois. Le but de cette conférence était également d'aborder la question de l'intégration des musulman-e-s, qui font parfois l'objet de campagnes de stigmatisation. Une soixantaine de personnes a suivi la table ronde.

### ***11.4 Activités de recherche et publication***

Sur le plan de la recherche, divers études ou rapports ont été effectués. Suite à la conférence d'examen de Durban qui a eu lieu du 20 au 24 avril 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a rédigé un rapport sur les diverses exigences formulées de manière générale en matière de lutte contre le racisme. Il a également produit un tableau récapitulatif des recommandations faites par divers organismes institutionnels (examen périodique universel, comité pour l'élimination de la discrimination raciale, commission européenne contre le racisme et l'intolérance) ou par des organisations non gouvernementales, avec pour but d'orienter la politique cantonale en matière de lutte contre le racisme. Ce document a été produit en septembre 2009, mais il n'a pas fait l'objet d'une publication.

Parallèlement à ces démarches, suite à la rupture du contrat de partenariat avec l'association ACOR SOS Racisme en 2008, le problème de la relève s'est posé, notamment en ce qui concerne l'écoute des victimes du racisme, qui n'était plus prise en charge. Un mandat externe a ainsi été confié début 2009, en matière de racisme et d'écoute des victimes, afin d'identifier un dispositif global à même d'effectuer les tâches incombant à la lutte contre le racisme – notamment basé sur l'origine, la couleur de peau, la nationalité, etc. – et les diverses formes d'intolérance qui y sont liées, ce de manière indépendante ou en interrelation avec d'autres structures dans le canton de Genève. Ce rapport a été rendu en 2009 et comprend des propositions concrètes, notamment les structures à mettre en place concernant l'écoute des victimes.

En 2009, les éditions de l'institut d'études sociales ont publié l'ouvrage *L'incident raciste au quotidien : Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et enseignants*. Ce livre est le fruit d'une recherche menée par la haute école de travail social (HETS)<sup>8</sup> en partenariat avec le bureau de l'intégration des étrangers et l'équipe de prévention et d'intervention communautaire (EPIC) du service Infor Jeunes, de l'Hospice Général<sup>9</sup>.

Il s'agit d'une recherche-formation financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique qui a porté sur des incidents liés au racisme, à l'extrémisme de droite, à l'antisémitisme ou à d'autres formes d'exclusion comme la xénophobie ou le sexisme observés par les enseignant-e-s et travailleurs sociaux dans les espaces scolaires et extrascolaires.

La première partie de l'ouvrage présente treize incidents concrets analysés sous forme théorique ainsi que sous l'angle de propositions pratiques d'interventions. La deuxième partie est composée de quatre analyses thématiques portant sur l'extrémisme de droite, la question interculturelle, le processus d'intervention ainsi que sur les représentations des phénomènes racistes par les professionnel-le-s.

L'ouvrage a eu un grand succès notamment auprès d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s des hautes écoles spécialisées et du centre de formation professionnelle santé et social ainsi que du milieu universitaire. Il devrait contribuer à une meilleure connaissance et compréhension de phénomènes discriminatoires et racistes, rencontrés par les professionnel-le-s dans leur quotidien et donner des outils d'intervention concrets.

### ***11.5 Fonds de lutte contre le racisme et les discriminations***

Le bureau de l'intégration des étrangers gère un fonds de 100 000 F destiné à des projets en lien avec les questions de racisme, de discrimination et de xénophobie. En 2009, il a dispensé des informations et conseils spécifiques en la matière à 22 associations, parmi lesquelles 11 ont déposé un projet<sup>10</sup>. Ces projets ont été concrétisés par le biais de création de pièces de

---

<sup>8</sup> Anciennement, l'Institut d'Etudes sociales.

<sup>9</sup> <http://www.hg-ge.ch> : **Infor jeunes** est un service destiné aux jeunes adultes (18-25 ans) de la région genevoise ainsi qu'à toute personne concernée par cette classe d'âge (parents, enseignants, travailleurs sociaux, etc.).

<sup>10</sup> D'autres associations ont décidé d'effectuer cette démarche en 2010.



théâtre, d'expositions, d'ateliers de sensibilisation ou de journées d'échange<sup>11</sup>.

Dans le souci d'éveiller des publics autres que ceux déjà convaincus, le bureau de l'intégration des étrangers a effectué un travail important de sensibilisation, élargi à des acteurs de terrain non spécialisés sur ces thématiques, dans le domaine du sport par exemple, afin qu'ils se mobilisent aussi à leur échelle et initient des collaborations avec les communautés les plus stigmatisées.

## 12. Commission consultative de l'intégration

La commission consultative de l'intégration<sup>12</sup> s'est réunie à trois reprises en 2009, soit les 5 février, 4 juin et 19 novembre. Lors de ces séances, le suivi de l'état d'avancement du Plan d'actions du bureau de l'intégration des étrangers a été effectué (bref bilan de l'année 2008, une année après l'entrée en fonction de M. André Castella en tant que délégué ainsi que les perspectives 2009 durant la séance du 5 février), avec un constat réjouissant sur la réalisation de la majorité des projets menés à terme durant cette période.

Par ailleurs, la commission s'est essentiellement attachée à l'examen du thème de la lutte contre le racisme et les discriminations. Lors de sa séance du 5 février, c'est en effet l'imminence de deux événements, l'un sur le plan cantonal (Semaine internationale d'actions contre le racisme à Genève du 14 au 20 mars 2009), et l'autre au plan international (la conférence des Nations Unies sur le racisme également surnommée de « Durban II », à Genève du 20 au 24 avril 2009) qui a retenu l'attention de la commission.

Lors de sa séance du 4 juin, la commission a approfondi le sujet de la lutte contre le racisme avec, tout d'abord, un exposé de M<sup>me</sup> Muriel Berset Kohen (Ministre en charge des droits de l'Homme à la Mission suisse auprès de l'ONU) puis de M. Christoph Spenlé (juriste au sein de la section des droits de l'Homme et du droit humanitaire du DFAE) sur la Convention sur

---

<sup>11</sup> La liste des projets est disponible à l'adresse suivante:

[www.ge.ch/integration/doc/subventions/cantonales/projets-racisme-finances.pdf](http://www.ge.ch/integration/doc/subventions/cantonales/projets-racisme-finances.pdf)).

<sup>12</sup> Du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 31 mai 2010, la commission consultative était composée de représentant-e-s proposé-e-s par l'Association des communes genevoises et d'autres représentant-e-s issu-e-s des entités suivantes : associations proposées par les Assises de l'intégration, associations œuvrant pour l'intégration, milieu syndical et patronal, organismes publics ou privés concernés par l'intégration en application de l'article 4, alinéa 2, LIetr. Les noms des membres désignés figure à l'adresse suivante : <http://www.ge.ch/bie/commission-consultative/>

l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) et la procédure d'examen du rapport périodique de la Suisse, ceci afin d'examiner dans quelle mesure la Suisse répond aux injonctions des autorités onusiennes en matière de racisme. Dans la deuxième partie de cette séance, ce sont les recommandations générales adressées à l'ensemble des pays membres de l'ONU par la conférence des Nations Unies sur le racisme (Durban II) à Genève qui ont été examinées par la commission.

La problématique de la lutte contre le racisme a à nouveau été discutée lors de la séance de la commission consultative du 19 novembre 2009, au cours de laquelle ont été présentés :

- un « Tableau récapitulatif concernant les exigences en matière de lutte antiraciste des organes ou d'experts de l'ONU ou du Conseil de l'Europe »;
- la présentation de perspectives sur un projet de dispositif de lutte contre le racisme;
- des propositions de réponses à apporter aux recommandations internationales susmentionnées.

### **13. Collaborations cantonales et intercantionales**

Durant l'année 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a très fortement renforcé ses liens avec les autres organismes cantonaux en charge de l'intégration ainsi qu'avec l'administration fédérale et plus particulièrement avec l'ODM.

Grâce à l'élaboration d'un Plan d'actions en 2008 et à sa mise en œuvre en 2009, le bureau de l'intégration des étrangers a pu identifier et traiter, de façon très concrète et pragmatique, un grand nombre de problèmes essentiels liés à l'intégration des étrangers, tels que l'apprentissage de la langue, l'accueil, l'emploi, etc.

Tout cela s'est fait, dès 2008, en collaboration et en coordination avec les partenaires associatifs et institutionnels du canton. Étant donné le nombre croissant d'actions et de projets entrepris au cours d'une année 2009 particulièrement active, le bureau de l'intégration des étrangers a eu de très nombreuses occasions de collaboration avec d'anciens et de nouveaux partenaires. Dans ce cadre, des aides financières ont dû être fermement rediscutées, voire supprimées, lorsque celles-ci ne répondaient pas ou plus aux critères exigés par le bureau de l'intégration des étrangers ou en application de la LIAF.

En outre, des mises en réseau ont été organisées dans les locaux du bureau de l'intégration des étrangers, à deux reprises, réunissant à chaque fois, plus de 80 représentant-e-s des associations et d'institutions partenaires.

Fin 2009, les premiers fruits de ces efforts ont pu être récoltés. En effet, la présence du bureau de l'intégration des étrangers dans le réseau de la migration et de l'intégration ainsi que dans les médias ont eu pour effet de renforcer encore son image.

Sur le plan des relations et des collaborations externes au canton, le bureau de l'intégration des étrangers a participé principalement aux rencontres avec les instances ou organismes mentionnés ci-dessous :

- l'office fédéral des migrations (ODM);
- la conférence suisse des délégués à l'intégration (CdI) ainsi que la conférence latine des délégués à l'intégration;
- la conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) ainsi que la COSI romande.

### ***13.1 L'office fédéral des migrations (ODM)***

Trois séances ont eu lieu en 2009. Thèmes traités : langue et formation, devoirs d'information (art. 56 LEtr), consultation sur une politique suisse d'intégration, subventions fédérales, reporting.

### ***13.2 La conférence latine des délégués à l'intégration***

Quatre séances ont eu lieu en 2009. Thèmes traités : racisme, cours de français, forfait d'intégration, indicateurs d'intégration, mode de financement de projets.

### ***13.3 La conférence suisse des délégués à l'intégration (CdI)***

Quatre séances ont eu lieu en 2009. Thèmes traités : langue et formation, devoirs d'information (art. 56 LEtr), consultation sur une politique suisse d'intégration, initiative anti-minarets, subventions fédérales, reporting.

### *13.4 La conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et la COSI romande*

Quatre séances ont eu lieu en 2009. Thèmes traités : mandat d'information selon l'article 56 LEtr, contrats d'intégration, consultation sur une politique suisse d'intégration. Les relations et les collaborations inter-cantoniales grâce à la diversité des pratiques entre les cantons représentés ainsi que l'apport de l'ODM, sont éminemment enrichissantes et même indispensables pour le bureau de l'intégration des étrangers.

## **14. Formation**

Le bureau de l'intégration des étrangers a accueilli une avocate-stagiaire pendant plusieurs mois, ainsi qu'un étudiant réalisant une maturité professionnelle durant deux mois. Le bureau de l'intégration se réjouit de contribuer à la formation de stagiaires en assurant un suivi, en collaboration si nécessaire avec des enseignant-e-s.

De plus, pour répondre à des demandes croissantes d'enseignant-e-s, des formations en matière d'intégration ont également été dispensées dans des écoles et des organismes spécialisés en formations supérieures, par des représentant-e-s du bureau de l'intégration des étrangers en tant qu'expert-e-s de l'intégration.

## **15. Perspectives pour l'année 2010**

Au moment de la présentation de ce rapport annuel, le Conseil d'Etat relève que le bureau de l'intégration des étrangers paraît avoir réussi à insuffler, en 2009, un nouveau dynamisme, résultant de l'accomplissement de nombreux projets et d'une visibilité accrue.

Pour l'année 2010 et les années suivantes, d'autres défis seront à relever avec notamment deux points forts : le développement des dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers, et le renforcement du dispositif genevois de lutte contre toutes les formes de racisme.

La rédaction d'un nouveau Plan d'actions pour l'année 2010 et les suivantes, une véritable réflexion sur une politique cantonale d'intégration à part entière et la mise sur pied d'un nouveau dispositif d'écoute des victimes de racisme orienteront l'action du bureau de l'intégration des étrangers durant l'année 2010.

Enfin, il est également nécessaire de relever l'évolution de la problématique de l'intégration dans le contexte fédéral, voire international. En effet, la Confédération s'apprête d'ores et déjà à livrer de nouvelles directives par le biais de l'ODM, notamment sur l'ensemble des domaines liés à l'intégration, allant de la mise à disposition d'une information accrue et de conseils aux migrant-e-s à l'encouragement à l'intégration par le biais de la formation et du travail, en passant par d'autres thèmes comme la lutte contre le racisme et l'intolérance. Ces nouvelles exigences, de concert avec les recommandations internationales en la matière, auront des conséquences directes sur l'ensemble des activités de l'intégration des étrangers sur le plan cantonal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP